

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de la FFSc du 10 octobre 2015

Présents ou représentés :

Les membres du Bureau Directeur, les Présidents des Comités Régionaux, les Présidents des Directions Nationales, les Présidents de la Commission Logistique et du Comité d'Ethique.

Absents excusés :

La présidente du comité Bourgogne

Daniel GUEDON, Michelle COHART, Julien DELAIRE, et Mélodie FELEZ, membres du Bureau

La séance est ouverte à 10H10 par Jacques LACHKAR, Président de la FFSc.

Préalablement au déroulement de l'ordre du jour, Jacques LACHKAR signale que depuis quelques jours, le comité Auvergne est dépourvu de bureau directeur, aucune liste ne s'étant portée candidate au moment des récentes élections.

I. Point sur le fonctionnement du siège et de la FFSc (Marie-Odile PANAU, Jacques LACHKAR)

Marie-Odile PANAU fait état du départ de Géraldine GUILLAUME des effectifs de la FFSc, au début du mois d'août 2015, suite à la signature d'une rupture conventionnelle. Son poste ne sera pas pourvu dans l'immédiat, mais Antoine ROUSSEAU, en formation, a accepté de reprendre la plupart des dossiers ouverts, sur lesquels il travaillait avec Géraldine par le passé.

En outre, à partir du 1er janvier 2016, tout employeur doit avoir proposé à ses employés une mutuelle. La FFSc travaille actuellement sur ce dossier.

Jacques LACHKAR fait part de difficultés quant à l'exercice de son poste de président, lequel inclut notamment une partie du rôle de directeur, dont le poste est toujours vacant au siège, et de sa décision de quitter ses fonctions à l'issue de l'Assemblée Générale d'Aix-les-Bains. Conformément aux statuts de la FFSc, Marie-Odile PANAU, membre du BD, s'est proposée pour le remplacer. À l'issue de l'assemblée générale d'Aix-les-Bains et en l'absence d'autre candidature, elle présidera la FFSc jusqu'à la date de fin du mandat du BD actuel.

II. Point financier : clôture des comptes 2014-2015 et perspectives (Sylvie GUILLEMARD)

Sylvie GUILLEMARD expose les chiffres émanant des réunions de la commission des finances d'une part (23 septembre) et de la clôture des comptes (24 septembre). Un résultat comparatif des derniers exercices est projeté en séance.

Sylvie GUILLEMARD fait état d'un résultat positif de 42 k€ pour la saison écoulée, supérieur de 2,2 k€ au budget. Étant donné les événements de la saison 2013-2014, incluant l'organisation du Championnat du Monde à Aix-les-Bains et une importante dépense judiciaire exceptionnelle, il convient de plutôt comparer la saison 2014-2015 avec la saison 2012-2013, dont les résultats sont d'ailleurs voisins : en effet, entre ces deux saisons, les charges diminuent légèrement, de 1 238 k€ à 1 213 k€, tandis que les produits passent de 1 283 k€ à 1255 k€.

• Charges

L'activité Scrabble a atteint un pic en 2014 à l'occasion du Championnat du Monde d'Aix-les-Bains. Ces charges augmentent de 453 à 460 k€, notamment du fait de l'augmentation des dépenses arbitrale d'Aix-les-Bains et de Vichy ; il serait donc intéressant de se pencher sur les règles de défraiement des arbitres au cours de ces festivals.

Les charges de structures, quant à elles, sont séparées en deux : l'intendance d'une part (achat et location de matériel principalement), les dépenses de personnel d'autre part.

S'agissant des charges d'intendance, le pic observé au cours de la saison précédente est dû au coût des prud'hommes. En outre, entre 2013 et 2015, ces charges sont passées de 163 à 181 k€, suite à de gros investissements, incluant l'amortissement d'un travail réalisé par un sous-traitant auquel la FFSc a fait appel pour le développement du futur DupliTop et une subvention décidée la veille de la présente séance par le BD. Parallèlement, les charges téléphoniques et la location de matériel sont en baisse.

Le niveau des charges de personnel est voisin de celui de l'année écoulée, malgré la présence d'un employé supplémentaire (Antoine Rousseau).

Enfin, les charges de la catégorie « vie associative », incluant le fonctionnement des commissions, des Directions Nationales, des CA, de l'AG et du BD, continuent à baisser grâce à l'effort conjoint de leurs membres. Notamment, le dernier CA, organisé à Toulouse, n'a coûté que 5 600 €, contre 7 400 € l'année précédente.

Enfin, les actions des directions et commissions sont en nette baisse, probablement parce que les impressions de matériel promotionnel, notamment, sont faibles en cette fin de cycle ODS.

• Produits

L'activité Scrabble représente 60 % des produits totaux et diminue, entre 2013 et 2015, de 800 à 788 k€, la différence de 12 k€ correspondant à la différence des inscriptions au festival d'Aix-les-Bains, lequel a probablement pâti de la récence des Championnats du Monde.

Les licences représentent 30 % des ressources de la Fédération et subissent une légère baisse, de 419 à 415 k€ cette année. Toutefois, il ne s'agit pas nécessairement d'une perte de licenciés, un licencié quittant la FFSc représentant une perte de 40 €, un nouveau licencié n'en rapportant que 20 €. Il faudrait donc recruter deux fois plus de licenciés que la FFSc n'en perd afin que les recettes afférentes soient stables. Enfin, les clubs civils et scolaires rapportant autant en 2015 qu'en 2014, Sylvie GUILLEMARD remercie les présidents de clubs pour le travail accompli.

S'agissant de budget prévisionnel, elle prévoit des dépenses d'honoraires supplémentaires, mais des dépenses moindres pour le Championnat de France, qui se déroulera à Vichy en 2016, une destination moins onéreuse par essence.

Les redevances fédérales de tournoi, quant à elles, s'élèvent à 3 € par joueur pour un TH3, 2 € pour un TH2, 1 € pour un TH2 catégoriel et 1,5 € pour un TH classique. Ces tarifs ne s'appliquent pas à certaines compétitions, telles les Phases.

Par ailleurs, un Championnat régional et un Championnat départemental de chaque type (duplicate ou classique) est exonéré pour chaque comité. Si un département est partagé entre deux comités, alors deux Championnats départementaux sont exonérés.

À la question de Jean-Guy MAUDET, Jacques LACHKAR répond qu'un Championnat départemental open peut se conclure par une étape du Grand Prix.

Sylvie GUILLEMARD ajoute que les tournois en paires, ainsi les tournois organisés au profit de l'activité jeunes et scolaires ou d'une œuvre humanitaire sont exonérés, moyennant l'envoi, conjointement aux résultats, d'une attestation de versement à l'œuvre ou l'établissement concerné.

Enfin, au cours des festivals, le plus important tournoi est soumis à une redevance de 3 € par joueur, quel que soit le nombre de parties dudit tournoi.

Jacques LACHKAR précise que les redevances sont réduites proportionnellement à la réduction accordée aux jeunes en bénéficiant. Enfin, les invitations éventuelles de joueurs ne donnent lieu à aucune réduction de redevance.

À la question de Marie-Claude DEROSNE, Jacques LACHKAR répond qu'aucun tournoi pour les scolaires ne paie de redevances, cela incluant les TSAP organisés au profit du scolaire.

Jacques LACHKAR aborde alors le sujet de Promolettres. Tout d'abord, il rappelle que la FFSc, fiscalement et juridiquement, ne doit pas intervenir dans ses comptes. Toutefois, la FFSc dispose du pouvoir de révocation du gérant de Promolettres (actuellement Jean-Pierre GÉREAU), une société commerciale créée car le volume de son activité était trop important vis-à-vis de l'activité associative de la FFSc, empêchant ainsi la simple sectorisation de cette activité commerciale. Le cas échéant, les services fiscaux pourraient considérer que l'ensemble « FFSc dont un des secteurs est commercial » est une entreprise commerciale et, par conséquent, soumettre la FFSc au paiement de la TVA (y compris sur les licences) et à l'impôt sur les bénéfices, une situation inenvisageable.

Au cours des 4 dernières années, Promolettres a réalisé les résultats suivants :

- 2011-2012 : bénéfice après impôt de 139 619 €
- 2012-2013 : perte de 29 136 €
- 2013-2014 : perte de 62896 €
- 2014-2015 : perte, avant subvention, de -65 200 €

Le bilan total est donc négatif de 17 613 €.

Par ailleurs, la relecture du compte rendu de la réunion de CA de mars 2011 a mis en exergue une disposition votée en séance. À l'époque, Jacques LIBERT, gérant, avait demandé que la mise à jour de DupliTop 5 vers DupliTop 6 s'élève à 43 €. Le BD avait alors fixé une valeur maximale de cette mise à jour à 35 €. Sur cette différence, 3€ devaient être pris en charge par Promolettres et 5€ par la FFSc. Cela représentait une compensation de 52 000 €, ce montant incluant la prise en charge des gratuités de mises à jour pour les arbitres fédéraux et les demi-tarifs pour les clubs. Dans les faits, cette disposition n'a pas été exécutée. Le BD a donc décidé de verser une subvention de 26 000 € à Promolettres, ce qui revient à couper la poire en deux. En résumé, sur 4 ans, Promolettres a donc « rapporté » 26 000 € à la FFSc.

Jacques LACHKAR tient à remercier Jean-Pierre GÉREAU ainsi que les salariés de Promolettres, dont Pierre CALENDINI et Hannah MANIQUANT, qui se démentent sans compter.

En somme, le bilan de PML est positif de près de 9 000 € sur 4 ans, une fois la subvention de 26 000 € prise en compte.

Serge DELHOM rappelle la disparition depuis plusieurs années d'une subvention annuelle de 30 000 € versée par le passé par la FFSc à Promolettres.

Nicolas THOMAS demande si Promolettres verse de l'argent à la FFSc au titre de sa contribution au développement de DupliTop.

Jacques LACHKAR répond par la négative : la FFSc assume les coûts de développement de DupliTop, logiciel qu'elle possède désormais. Parallèlement, Promolettres a cédé gratuitement la propriété de DupliTop à la FFSc.

S'agissant de la hotline DupliTop, payante, Jacques LACHKAR rappelle qu'Estelle WAJNTRETER, qui tient cette hotline, fait état d'un très grand nombre d'appels et de mails. Actuellement, elle travaille bien plus que les deux demi-journées au cours desquelles elle répond au téléphone. Il semble donc normal que le coût de la hotline contribue à son salaire, en plus de responsabiliser l'appelant, lequel n'hésiterait pas si la hotline était gratuite.

Jérôme PASCAL s'interroge du nombre d'appels reçus par la hotline.

Jacques LACHKAR l'ignore.

III. Point sur l'organisation des Championnats du Monde 2016 à Agadir (Jacques LACHKAR)

Jacques LACHKAR rappelle que du 21 au 28 juillet 2016, les Championnats du Monde seront organisés à Agadir. Même si la situation politique du Maroc n'est pas actuellement dangereuse, il se demande si cette organisation pourrait devenir une cible potentielle d'un quelconque détraqué, étant donné la visibilité importante de la manifestation. En particulier, il se pose la question de la responsabilité morale de la FFSc, notamment pour le séjour des jeunes organisé là-bas.

Jacques LACHKAR soulève un deuxième point : initialement, la date limite d'inscription auprès de FRAM, qui gère le séjour, était le 30 septembre 2015 (une date utopique notamment au regard des dates de publication de la liste des qualifiés). Par ailleurs, les conditions d'annulation de la compétition semblent être au nombre de deux, chacune à l'initiative de FRAM :

- en cas d'attentat à Agadir ;
- si le quai d'Orsay déconseille de se rendre au Maroc.

Par exemple, en cas d'attentat en Tunisie, de nombreux joueurs pourraient décider de ne pas se rendre à Agadir, mais la FISF ne pourrait pas annuler de son fait le contrat signé avec FRAM et les joueurs en question pourraient ne pas être remboursés.

Jacques LACHKAR informera de son point de vue Patrice Jeanneret, afin que la FISF prenne sa décision en connaissance de cause. Il demande alors au CA si celui-ci lui accorde son soutien pour le courrier qu'il adressera prochainement à la FISF, auquel cas ce courrier aurait plus de poids. Au cours du prochain festival d'Aix-les-Bains, une réunion FISF permettra de recueillir l'avis des autres fédérations sur le sujet.

Jacques LACHKAR précise qu'il souhaite avant tout soulever la question afin que soient engagées des réflexions sur le sujet qu'il évoque.

Le CA soutient Jacques LACHKAR dans l'envoi d'un tel courrier à la FISF, à l'unanimité moins deux abstentions.

IV. Point d'information sur le dossier "Tourisme & Jeux" (Jacques LACHKAR)

Jacques LACHKAR rappelle que Thierry LANDAU, qui organisait régulièrement des séjours de Scrabble à l'étranger, est récemment décédé.

Par ailleurs, le cahier des charges voté en 2013 en CA (et accepté par les organisateurs de séjour), suite au contact d'avocats, signalait que seul un agent de voyages pouvait encaisser les chèques des clients à ces séjours, ces chèques devant être libellés à l'ordre

d'un voyageur, FRAM par exemple. En théorie, Tourisme et Jeux a suivi ce cahier des charges, les chèques étant dûment libellés. En réalité cependant, les chèques d'acompte à l'ordre de FRAM semblent avoir été encaissés par LRI, puis avoir fait l'objet d'un reversement global à FRAM, une fois l'échéance venue. Du point de vue des joueurs, les voyages s'étant bien déroulés, ceux-ci n'avaient aucune raison de se méfier de LRI.

La FFSc, de son côté, s'est fait conseiller par un avocat. Une plainte pour escroquerie et abus de confiance a par ailleurs été déposée au Havre, notamment pour le préjudice porté à l'image de la FFSc auprès de ses licenciés. La FFSc se considère comme une victime parmi les autres des pratiques frauduleuses de LRI.

À la question de Nicolas THOMAS, Jacques LACHKAR répond que le Championnat du Monde d'Agadir n'est pas concerné par l'affaire « Tourisme et Jeux ». Par ailleurs, il souligne l'importance de respecter le cahier des charges établi deux ans plus tôt, cahier qui a permis à la FFSc d'être protégée dans la situation actuelle.

V. Point sur le projet de réforme du règlement du jeu en débat au sein de la FISF (Jacques LACHKAR)

(Note : la FISF a finalement adopté un texte différant sensiblement sur plusieurs points du projet initial).

Jacques LACHKAR décrit l'idée directrice du projet de réforme du règlement du jeu comme suit : si le mot joué est écrit en entier sur le bulletin-réponse, que le référencement (respectivement le score) est correct et que le score (respectivement le référencement) est absent ou illisible, alors la sanction n'est pas la nullité, sauf si une ambiguïté existe (par exemple, si le joueur a pu tenter de tirer profit d'une transitivité douteuse). Par ailleurs, la notion de décalage est supprimée.

La mise en place de cette réforme s'accompagne nécessairement d'une réforme de DupliTop. À cette fin, Patrice BULAT prépare une amélioration de la fonction F2 qui permettra de savoir si un mot joué pour un score donné « passe » sur la grille en formant des mots faux. Le cas échéant, le mot serait affiché en rouge sur l'écran de l'arbitre. Enfin, en cas d'ambiguïté, le bulletin est soumis à la commission d'arbitrage.

Au cours du festival d'Aix-les-Bains, le projet sera soumis à la FISF, pour une éventuelle mise en œuvre au premier janvier 2016.

Jacques LACHKAR demande aux membres du CA, dans le cas où la FISF refuserait de valider ce projet — par exemple en l'estimant inapplicable —, s'ils donnent leur aval à la FFSc pour l'adopter et le tester durant le reste de la saison en cours.

Didier COPPENS déplore la différence de traitement des bulletins entre début et fin de saison.

Jacques LACHKAR rétorque que ni lui, ni la FISF, n'y voient un inconvénient.

Marie-Odile MORELLE fait état de différence de traitement pour des multiplex franco-belges.

Selon Jacques LACHKAR, les joueurs belges en seraient désavantagés.

À la question de Jérôme PASCAL, Jacques LACHKAR répond qu'une documentation explicative et illustrée sera produite à l'occasion de la mise en place de ce projet.

Nicolas THOMAS demande si la notion d'ambiguïté sera détaillée : est-ce que KOTEK sera défini comme « non ambigu » et KOTEE « ambigu » ?

Jacques LACHKAR répond que l'ambiguïté concernerait principalement les flexions de la langue française : féminins, pluriels, conjugaisons... En revanche, toutes les solutions formant des mots faux seront affichées dans DupliTop (aussi bien un mot formant KOTEK que KOTEA).

Brigitte DELHOM rappelle le coup de MINERVAL, qui peut être prolongé par un S mais pas un E.

Jacques LACHKAR explique que le projet de règlement laisse une place au jugement humain, mais dans un tel cas, un mot mal raccordé au bout de MINERVAL vaudrait un zéro au joueur concerné.

Nicolas THOMAS souhaite que la communication entre les différents centres d'un multiplex s'améliore, afin de tendre vers une égalité de traitement des bulletins, où qu'ils soient joués.

John SERVAEGE craint que les joueurs d'un comité donné soient systématiquement désavantagés tout au long de l'année, tandis que ceux d'un autre comité seraient avantagés.

Jacques LACHKAR rappelle que de tels cas ambigus sont rares et que le projet tend à simplifier leur traitement. Par ailleurs, les organisateurs de multiplex devraient être formés à l'utilisation de la plateforme de communication utilisée : livre d'or, transmission des tirages, etc. Quant aux questions de l'arbitrage des épreuves internationales, elles seront abordées une fois la décision de la FISF connue.

Anne ALBINI envisage que chaque comité inclue une commission qui gère les bulletins litigieux, harmonisant ainsi l'arbitrage.

Sylvie GUILLEMARD évoque une réunion de la FISF à Louvain-la-Neuve à ce sujet. Selon Sylvianne HENRIOT chaque pays devrait inclure un pôle d'arbitres pointus, lesquels seraient consultés dans les cas litigieux.

Jacques LACHKAR souscrit à l'idée, quel que soit le règlement en vigueur. La Commission arbitrage de la FFSc travaillera à communiquer sur le sujet.

Simon GRUCHOT propose de commencer par contacter les délégués à l'arbitrage existant déjà dans chaque comité.

Jean-Marc DELCOURT rappelle que les règlements étaient censés simplifier l'arbitrage. Or, il est aujourd'hui question de créer des instances de spécialistes. La FFSc devra faire preuve de pédagogie et éviter de distribuer tel quel le texte du projet de règlement.

Jacques LACHKAR souligne que le projet vise à simplifier un règlement qui, depuis des années, a reçu des rustines successives, au sujet de cas très rares, qui l'ont compliqué en dépit de l'intention initiale de le rendre plus juste.

Jacques LACHKAR requiert l'aval du CA pour l'application de ce projet pour le reste de la saison en France, en forme de test, si la FISF venait à le refuser.

Le projet est adopté à l'unanimité moins neuf abstentions.

Jacques LACHKAR précise toutefois qu'en cas de refus du test par la FISF, le projet ne serait pas appliqué, le règlement étant de son ressort.

VI. Calendrier du 1^{er} semestre 2017

Marie-Claude DEROSNE indique que la Semaine de la francophonie incluant toujours le 20 mars, le SMJ devrait avoir lieu le 18 mars plutôt que le 11.

Jacques LACHKAR en prend note. Par ailleurs, si le Championnat de France a lieu à Pâques les années où il ne se déroule pas à Vichy, il pourrait avoir lieu à la Pentecôte en 2017. En outre, le calendrier étant très difficile à établir entre mai et juin 2017, il est question de chercher une autre ville pour accueillir le Championnat de France à Pâques : les dates concernant mai et juin sont donc provisoires.

À la question de Nicolas THOMAS, Jacques LACHKAR répond que les Championnat du Monde de 2017 se dérouleront en Suisse, début août.

À la question de Jean-Marc DELCOURT, Jacques LACHKAR répond qu'il aimerait que la règle concernant le lieu où se déroule le Championnat de France soit modifiée comme suit : « Le Championnat de France a lieu à Vichy à la Pentecôte si aucune ville ne se propose de l'organiser à Pâques ».

Jean-Guy MAUDET demande si le BD souhaite qu'Angers étudie une candidature pour Pâques en 2018.

Jacques LACHKAR répond par l'affirmative. Éventuellement, le Championnat de France serait organisé deux ans de suite à Vichy, en 2016 et en 2017.

Serge DELHOM souhaite, à l'avenir, que les collectivités soient sollicitées pour l'organisation d'une telle manifestation. En effet, l'organisation du Championnat de France ailleurs qu'à Vichy influe de manière importante sur les finances de la FFSc.

Jacques LACHKAR souscrit à l'idée. D'ailleurs, la FFSc avait élaboré un document pour que les comités puissent contacter ces collectivités. Il propose d'en redistribuer un exemplaire aux membres du CA. En outre, la FFSc les informera également du lieu des interclubs 2016, Tournefeuille ne disposant plus de la salle qui était prévue pour accueillir la compétition.

VII. Précisions sur les modalités de l'élection du BD (notion de président/responsable de club, calcul de la répartition des voix - CNE, Jean-Louis FEVRE)

Jean-Louis FEVRE fait état de l'article 6 du Règlement intérieur, lequel a fait l'objet de nombreuses modifications. Les modifications apportées devraient éviter toute contestation en cas de multiples listes déclarées. Désormais, c'est le *responsable* d'un club qui le représentera et non pas son *président*, certains clubs n'ayant pas de président. Il s'agit du contact principal du club en question.

Jacques LACHKAR demande si, sur le fond, les membres du CA sont favorables aux précisions formulées par Jean-Louis FEVRE concernant la répartition des voix.

À l'appui d'un calcul détaillé en séance (annexe 1), le CA se prononce favorablement aux modifications proposées.

Jérôme PASCAL indique qu'il est contre ce système de scrutin.

Le CA adopte à l'unanimité les modifications détaillées en séance (annexe 2) par Jean-Louis FEVRE.

Sylvie GUILLEMARD rappelle qu'en 2011, le CA avait voté une prise en charge par la FFSc des frais de campagne des différentes listes candidates à hauteur de 2 400 €. Ce jour se pose la question de la reconduction de cette prise en charge et, le cas échéant, de la modification de ce plafond.

Jacques LACHKAR propose de plafonner la prise en charge à 1 500 €, sur présentation de factures.

En l'absence de contestation et d'abstention, la mesure est reconduite par le CA.

Jacques LACHKAR précise que la FFSc prend en charge l'impression et l'envoi des tracts aux électeurs.

Jacques LACHKAR sollicite l'avis du CA quant au plafond de 1 500 €.

Le CA estime ce montant raisonnable à 23 voix, contre 1 voix qui l'estime insuffisant. 3 membres s'abstiennent.

VIII. Point sur DupliTop 7, la prestation Pixel (intégration de Sigles Tournois), et sur la mise en place du portail "grand public" du site Internet (Jean-Pierre MALFOIS, Jacques LACHKAR)

Jacques LACHKAR projette en séance un aperçu du site « grand public » de la FFSc et en présente les principaux menus.

Jacques LACHKAR indique que le menu Parties permet à l'internaute de recueillir des parties à rejouer et non de jouer en direct, Mattel en ayant réservé le droit à une autre société. Le module de vérification de l'existence d'un mot, quant à lui, est exempt de définition. Enfin, le site bénéficie du *responsive design*, adaptant la fenêtre à la taille de l'écran de l'internaute, qu'il s'agisse d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette.

Le site devrait être mis en ligne en janvier 2016.

(Note : le débat tenu le jour du CA est devenu largement caduc, puisque finalement l'utilisation de DupliTop + Sigles tournois intégré se fera bien en utilisant les dongles actuels. Il suffira de télécharger ce module sur le site de la fédé puis de l'utiliser avec le dongle actuel. Tout arbitre, qu'il soit de club, régional ou fédéral pourra donc obtenir la mise à jour gratuitement. Pour rappel, ce module d'arbitrage devra être utilisé officiellement à partir du 1^{er} septembre 2016.)

Jean-Pierre MALFOIS indique que le développement de la partie « SIGLES » du futur DupliTop a été confié à Pixel. Terminée le 31 juillet, la mission a fait l'objet de nombreuses réunions. Le programme source remis est conforme aux cahiers des charges. Patrice Bulat et Adrien Derveloy, depuis octobre, ont pris le dossier en charge et s'occupent de créer les connexions entre ce SIGLES et DupliTop. Début 2016, le module — qui nécessitera l'utilisation d'un nouveau dongle — sera confié à des testeurs, dont le nombre est limité à 20.

Jacques LACHKAR demande si le nouveau dongle permettra d'utiliser le DupliTop actuel.

Jean-Pierre MALFOIS l'ignore. En outre, il précise que le nouveau dongle ne concerne que SIGLES tournois et pas SIGLES complet.

Nicolas THOMAS comprend que de nouvelles dépenses seront ajoutées aux dépenses déjà engagées par son comité pour payer les mises à jour des dongles des arbitres locaux ou régionaux.

Selon Jean-Pierre MALFOIS, le prix sera bien moindre que le DupliTop actuel.

Jacques LACHKAR précise que la FFSc prendra en charge une partie, voire la totalité des frais afférents, et pas uniquement pour les arbitres fédéraux.

D'après Jean-Pierre MALFOIS, le montant en question est de l'ordre de 5 € par arbitre, voire moins.

Sylvie GUILLEMARD explique que le « petit dongle », sera fourni en septembre 2016 à tous les arbitres, comités et clubs organisateurs de tournois, afin que l'envoi de résultats se fasse sur le même format. Avec le dongle rouge, récemment mis à jour, l'arbitrage sera possible s'il n'y a pas d'envoi de résultats à la FFSc.

Marie-Odile MORELLE demande ce qu'il en sera des simultanés permanents et de l'envoi des résultats.

Nicolas THOMAS répond que l'envoi de tels résultats n'utilise pas SIGLES : l'envoi de résultats de simultanés permanents sera toujours possible avec le dongle actuel.

Anne ALBINI demande s'il est possible qu'un comité, en 2015, n'utilise pas SIGLES pour l'envoi des résultats. Elle souhaite obliger les comités récalcitrants à travailler avec SIGLES, afin d'éviter la surcharge de travail des employés du siège due aux envois de résultats sans SIGLES.

Jacques LACHKAR estime indispensable que tous les comités utilisent le futur module d'envoi des résultats. Il envisage l'envoi d'une documentation expliquant ce point de l'ordre du jour et l'apparition du nouveau module en septembre 2016.

Selon Sylvie GUILLEMARD, l'envoi des résultats par SIGLES est inclus au cahier des charges des tournois homologables.

Nicolas THOMAS rappelle que les tournois sont souvent des multiplex. Les centres essaient d'agglutiner les résultats le plus vite possible. Si un seul centre n'utilise pas SIGLES, les cumuls sont impossibles après chaque partie, le jour même du tournoi.

Jean-Pierre MALFOIS indique que DupliTop 7 a une durée de vie de quatre ans. Le 1er septembre 2016, il y aura un nouveau module arbitrage.

Yann MELNOTTE demande si le prochain DupliTop permettra la détection des solos, par centre et pour tous les centres.

Jean-Pierre MALFOIS répond par l'affirmative pour un centre, par la négative pour un multiplex.

Jacques LACHKAR signale que, lors d'un multiplex, l'utilisation du livre d'or permet déjà de détecter un solo très rapidement.

Jean-Pierre MALFOIS précise que le module d'arbitrage aura accès aux scores de chaque joueur à chaque coup, et permettra les modifications de score *a posteriori*.

Anne ALBINI s'enquiert des conséquences du non-respect du cahier des charges d'un tournoi homologable.

Selon Jacques LACHKAR, l'intégration de SIGLES à DupliTop doit être l'occasion d'obliger les comités à l'utiliser.

IX. Aménagements mineurs des règlements - interclubs et reclassements (Jacques LACHKAR)

Jacques LACHKAR fait état d'une situation — très rare — qu'a failli rencontrer le club du Bouscat, situation nécessitant qu'un club qualifié d'office pour la finale qualifie par ailleurs une autre équipe en division 1 pour cette même finale.

Suite à des défections, le club a failli ne plus disposer que de 6 joueurs dans son équipe 1 et, en vertu du règlement, l'équipe 1 n'avait pas le droit de faire appel aux joueurs de l'équipe 2 ; d'autre part, l'équipe 1 devait avoir un indice supérieur à celui de l'équipe 2. L'aménagement du règlement permet à l'équipe 1, en cas de nécessité, de renforcer son effectif en empruntant des joueurs à l'équipe 2.

Le second point vise à régler le problème qui s'est posé en 2015 avec une équipe de Vichy, laquelle a joué en finale avec un indice de 16 au lieu de 15 maximum, sans que cela soit décelé immédiatement. Actuellement, rien n'est prévu au règlement pour régler ce problème.

Jacques LACHKAR donne enfin lecture du dernier aménagement de règlement prévu : « *un joueur de retour à la compétition après une interruption de plus de dix ans et pour lequel il apparaît un surclassement manifeste au vu de ses résultats pour la saison de reprise, pourra demander à l'issue de cette saison à être rétrogradé dans la série inférieure* ». La demande sera examinée par la commission des classements et tournois.

Les trois points évoqués sont adoptés à l'unanimité par le CA.

X. Point sur le Scrabble jeunes et scolaires (Marie-Claude DEROSNE)

Marie-Claude DEROSNE remercie tous les bénévoles œuvrant au sein du secteur Jeunes et Scolaires et rend hommage à René GOFETTE, récemment décédé.

S'agissant du bilan de la saison écoulée, la convention avec l'Éducation nationale a été renouvelée en avril pour trois ans. Le nombre de clubs est stable (environ 400). La baisse du nombre de licenciés est préoccupante, et même significative chez les plus jeunes d'entre eux. Une analyse approfondie permettra d'en déterminer les causes.

Par ailleurs, pour la première année, le nombre de participants au concours des écoles se tasse (mais reste supérieur à 30 000), après une vive augmentation d'année en année. Il semblerait que le point faible du concours soit sa faible médiatisation. La finale se déroule à Paris, dans le collège-lycée Buffon, et s'y déroulera encore l'an prochain, suite à l'accord de l'établissement. Le séjour des jeunes à Aix-les-Bains, quant à lui, rencontre toujours le même succès. En 2016, le Championnat de France scolaire aura lieu en Franche-Comté ; en 2017, il devrait avoir lieu en Provence.

Selon Simon GRUCHOT, le centre prévu en Provence, près de Manosque, convient à l'organisation de cette manifestation, mais le montant des frais s'élève à 120 €, contre un maximum prévu de 100 €.

Jacques LACHKAR, au nom du BD, ne voit pas d'inconvénient à l'augmentation du plafond des frais.

Marie-Claude DEROSNE souscrit à l'idée, notamment du fait que le montant de 100 € est en vigueur depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, elle évoque le concours « Le Scrabble c'est la classe », organisé dans les clubs scolaires affiliés, qui fait l'objet de retours élogieux. Le Simultané Mondial des Jeunes, quant à lui, s'est déroulé en ouverture de la Semaine de la francophonie et voit son nombre de participants augmenter.

Concernant les Scrabblivores, dont le nombre de participants est très faible, Marie-Claude DEROSNE souhaiterait que les comités transmettent à la DNSJS la liste des personnes qui travaillent dans un établissement scolaire ou qui ont des contacts privilégiés avec ces établissements.

S'agissant de Scrabblorama Jeunes, il ne sera désormais édité qu'une fois par an, en fin de saison, et rassemblera tous les événements importants de la saison écoulée.

Les licences, quant à elles, sont désormais payantes pour les élèves du secondaire, même si cette mesure ne résoudra pas le problème de la fuite des licences. Par ailleurs, la catégorie mini-poussin est supprimée ; elle n'est en effet reconnue dans aucune compétition fédérale, ce qui constitue une source d'incompréhension.

Marie-Claude DEROSNE fait état d'un partenariat en cours d'élaboration avec VTF ; en outre, il est question d'organiser des séjours de classe s'appuyant sur l'activité Scrabble. Enfin, la DNSJS n'a dépensé que 20 000 € des 37 000 € alloués par la FFSc, suite à de nombreux efforts effectués sur tous les postes de dépense.

Anne ALBINI indique que le Championnat de France 2016 se déroulera à 15 km de la gare TGV, dans un lycée agricole. Les poussins joueront dans deux salles contiguës plutôt que dans une grande salle. Par ailleurs, le gymnase est gracieusement mis à disposition du comité par la ville, du jeudi au lundi, et pourvu de tables, de chaises, de matériel sono et d'un réfrigérateur. En échange, la FFSc devra largement communiquer à propos de l'événement et le comité essaiera d'organiser des animations. Enfin, les frais devraient s'élever à 110 € par joueur.

XI. Point sur le Scrabble classique (Jean-François HIMBER)

Jean-François HIMBER signale que depuis la rentrée de septembre, quatre comités se sont éveillés au classique : l'Alsace, incluant la création d'un club, le Limousin-Périgord, la Bretagne, où un nouveau délégué classique semble très actif, et le Dauphiné-Savoie, dont l'activité classique augmente.

Les 21 et 22 novembre 2015 aura lieu l'Open de France à l'Haÿ-les-Roses. Pendant le week-end de Pâques (26-27 mars 2016) le Championnat de France se déroulera à Toulouse. En 2016, l'Open de France pourrait se dérouler dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville de Nancy, lequel donne sur la place Stanislas, un prestigieux site pour une telle compétition.

À Aix-les-Bains se réuniront de nombreux délégués régionaux classiques. L'ordre du jour inclura le sujet de clubs partenaires, qui ont apporté au cours de leurs trois années d'existence une certaine activité dans le Var, en Normandie, en Alsace et en Guyane notamment. Au cours de la saison, la dotation en jeux et en pendules a permis de limiter le coût de ces clubs.

Par ailleurs, la cinquième finale interclubs a eu lieu ; une dizaine de clubs ont été représentés.

Jean-François HIMBER indique que les fédérations anglophones ont confié, depuis 2013, l'organisation du Championnat du Monde anglophone à MSI. Ce Championnat s'est déroulé à Prague en 2013, à Londres en 2014 et MSI souhaite l'organiser à Lille en 2016, du 29 août au 4 septembre. Il existe aujourd'hui un projet d'organiser les Championnats anglophone et hispanophone. MSI a également proposé à la FISF d'organiser conjointement son Championnat du Monde francophone. La FISF, par la voix de Franck MANIQUANT, préférerait organiser un tournoi sur deux jours, ouvert aux joueurs francophones.

S'agissant des conditions d'organisation, MSI s'engage à encaisser les droits d'inscription, à payer la dotation sous réserve d'une participation de 125 joueurs et à reverser 80 % de l'argent fourni par les sponsors qu'amèneraient la fédération organisatrice (FFSc ou FISF).

Tous les partis estiment qu'il existe un réel intérêt médiatique à organiser une telle manifestation. La commission internationale du Scrabble classique est bien entendu favorable à cette organisation et la DNSC, quant à elle, n'a pas donné d'avis contraire.

Jean-François HIMBER s'enquiert de l'avis de la FFSc quant à l'éventuelle organisation d'un tel événement avec MSI. Il rappelle que MSI prend en charge le coût de location des salles.

Jérôme PASCAL y voit l'occasion de dissocier le Championnat du Monde classique du Championnat duplicate, les deux compétitions ne regroupant pas les mêmes joueurs.

Jean-François HIMBER rétorque que les joueurs africains seraient lésés, étant donné qu'ils rencontrent régulièrement des difficultés administratives et financières pour se rendre une fois par an sur le lieu des Championnats du Monde. Si deux compétitions étaient organisées, de nombreux joueurs africains ne se rendraient qu'à l'une des deux.

Hugo BAUER demande si MSI exige que la compétition soit estampillée « Championnat du Monde ».

Jean-François HIMBER répond par la négative.

Serge DELHOM propose l'appellation « Championnat d'Europe ».

Jacques LACHKAR souscrit à l'idée d'organiser une telle compétition, étant donné les retombées médiatiques et le faible coût.

Sylvie GUILLEMARD apprécie l'idée d'une appellation « championnat d'Europe », à l'instar du Scrabble hispanophone.

Selon Jean-François HIMBER, l'inscription ne devrait pas dépasser 50 à 60 €, entraînant la participation d'une quarantaine de joueurs, dans la mesure où la compétition se déroule pendant un week-end et non pas en semaine. Un montant d'inscription supérieur entraînerait une forte baisse de la participation.

Serge DELHOM s'enquiert des droits pour les anglophones et les hispanophones.

Jean-François HIMBER répond que les anglophones devaient déboursier 120 £ pour participer au Championnat du Monde de Londres. Il demande l'avis de la FFSc quant à la poursuite de l'étude de la proposition de MSI.

Jacques LACHKAR y souscrit ; toutefois, la question reste essentiellement du ressort de la FISF.

Jérôme PASCAL demande pourquoi les joueurs de classique ont dû attendre pour obtenir une feuille de points « Scrabble classique ».

Jacques LACHKAR répond que la demande n'était pas prioritaire et que, par conséquent, Patrice BULAT n'a pas effectué le développement nécessaire à l'élaboration de cette feuille de points plus tôt. Désormais, la feuille de points « Scrabble classique » existe et devrait être diffusée chaque année en même temps que la feuille de points « Scrabble duplicate ».

Jérôme PASCAL rappelle que les joueurs de classique et les joueurs de duplicate doivent se trouver sur un pied d'égalité.

Jacques LACHKAR en convient, mais rappelle que les joueurs de duplicate sont beaucoup plus nombreux.

XII. Questions diverses

Jean-Guy MAUDET demande si la FFSc dispose d'un agrément « Jeunesse et Sports ».

Jacques LACHKAR répond par la négative : la FFSc dispose toutefois d'un agrément « Jeunesse et Éducation populaire », émanant du ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative, en plus d'une convention avec l'Éducation nationale.

Marie-Claude DEROSNE dispose des documents afférents à cet agrément.

John SERVAEGE déplore l'organisation de séjours Scrabble incluant des tournois que la commission tourisme n'a pas homologués.

Jacques LACHKAR rétorque que la FFSc n'a pas à intervenir sur l'organisation de tels séjours, dans la mesure où aucune épreuve de Scrabble n'y est homologuée ; toutefois, elle peut en empêcher la publicité *via* les vecteurs de communication de la FFSc (Scrabblerama, distribution de flyers dans les tournois homologués, etc.).

Jacques LACHKAR indique que le numéro de téléphone de secours pour les épreuves par centre est désormais unique pour toute la saison. Les communications seront redirigées sur des lignes différentes selon les épreuves.

Par ailleurs, il rappelle que les enveloppes de parties non utilisées doivent être retournées fermées au siège de la FFSc.

Jacques LACHKAR signale que le prochain CA se déroulera le 25 juin 2016 à Paris, après les élections du nouveau BD. Le suivant pourrait être organisé à Aix-les-Bains, le dimanche précédant le début du festival.

Jérôme PASCAL fait état de la tenue de nombreuses AG de comité fin juin.

Sylvie GUILLEMARD demande de laisser la décision de la date du CA d'automne au BD prochainement élu.

Après échanges, et avec l'aval des membres présents, les prochaines dates de CA sont donc fixées aux samedi 25 juin à Paris et dimanche 23 octobre à Aix-les-Bains.

La séance est levée à 15h25.